

(1)

( N° 184 )

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 MAI 1908.

Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1908 (1).

### AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

**Première Section. — Dépenses ordinaires.**

#### CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES  
DANS LES PROVINCES.

ART. 14. — Ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées; ingénieurs et conducteurs-adjoints; traitements, frais de bureau et de déplacements. Inspection en province des services d'exécution: frais de déplacements des fonctionnaires chargés de l'inspection générale. Jurys d'examen: frais divers. . . . . 1,551,000 »

**Eerste Sectie. — Gewone uitgaven.**

#### HOOFDSTUK II.

BESTUUR DER BRUGGEN EN WEGEN  
IN DE PROVINCIËN.

ART. 14. — Ingénieurs en conducteurs van bruggen en wegen; adjunct ingenieurs en conducteurs; jaarwedden, kantoorkosten en kosten van verplaatsing. Toezicht in provincie der uitvoeringsdiensten: kosten van verplaatsing van ambtenaren belast met het algemeen toezicht. — Examenjurys: allerhande uitgaven . . fr. 1,551,000 »

Le crédit porté au budget est de 1,468,000 francs.

L'accroissement de la tâche de l'Administration des Ponts et Chaussées, à raison de la grande quantité de travaux importants en cours ou en projet, nécessite un renforcement du corps, notamment en vue de mieux assurer l'inspection générale des services extérieurs et de soulager ceux de ces services qui sont surchargés.

On prévoit de ce chef, en 1908, une dépense supplémentaire de 83,000 francs.

*Le Ministre des Finances,*  
JUL. LIEBAERT.

(1) Budget, n° 4, XIV.  
Rapport, n° 87.  
Amendement, n° 131.